



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2026 - 02 - 04

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le



ID : 085-200023778-20260303-DL2026_02_04-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelynne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Dominique BRET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Patricia ROUVREAU, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphane JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Dominique BRET à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Sylvie MORNET à Catherine GALAND / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Vincent PIPAUD à François BLANCHET.

Thomas PERROCHEAU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Budget Primitif 2026

Le projet de Budget Primitif 2026 (Budget Principal et Budgets Annexes) a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires approuvées au Conseil Communautaire, lors de sa séance du 3 février 2026.

Le projet de budget s'équilibre ainsi :

↳ Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	BP 2026	BP 2025	Variation BP 2026/ BP 2025	RECETTES	BP 2026	BP 2025	Variation BP 2026/ BP 2025
011 Charges générales	8 809 644,00 €	8 585 626,00 €	2,61%	013 Atténuation de charges	144 806,00 €	144 806,00 €	0,00%
012 Charges de personnel	7 674 360,00 €	7 369 000,00 €	4,14%	70 Produits des services	2 839 060,00 €	2 892 210,00 €	-1,84%
65 Autres charges de gestion	6 962 270,00 €	7 163 598,00 €	-2,81%	73 Impôts et taxes	30 710 012,00 €	30 374 207,00 €	1,11%
66 Charges financières	450 700,00 €	570 000,00 €	-20,93%	74 Dotations, subventions	6 880 597,00 €	6 920 330,00 €	-0,57%
67 Charges spécifiques	18 000,00 €	65 000,00 €	-72,31%	75 Autres produits de gestion	680 282,00 €	786 699,00 €	-13,53%
68 Provision	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	78 Reprises de provisions	0,00 €	0,00 €	
014 Reversement de fiscalité	13 118 130,00 €	13 227 500,00 €	-0,83%	77 Recettes exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	
SOUS TOTAL Dépenses réelles	37 063 104,00 €	37 010 724,00 €	0,14%	SOUS TOTAL Recettes réelles	41 254 757,00 €	41 118 252,00 €	0,33%
023 Virt à la section d'invest.	1 051 653,00 €	3 824 203,92 €	-72,50%	042 Opérations d'ordre	360 000,00 €	357 000,00 €	0,84%
042 Opérations d'ordre	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	-2,78%	002 excédent de fonct. reporté	- €	2 959 675,92 €	-100,00%
TOTAL	41 614 757,00 €	44 434 927,92 €	-6,35%	TOTAL	41 614 757,00 €	44 434 927,92 €	-6,35%

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	BP 2026	BP 2025	Variation BP 2026/ BP 2025	RECETTES	BP 2026	BP 2025	Variation BP 2026/ BP 2025
Opérations d'investissement				Autofinancement			
cl. 1 FCTVA	5 000,00 €	5 000,00 €	0%	021 Excédent de fonctionnement	1 051 653,00 €	3 824 203,92 €	-72,50%
cl. 2 Dépenses d'équipement - BP 2025	10 130 643,00 €	12 071 556,90 €	-16%	1068 Excédent de fonctionnement mis en réserve	627 787,00 €	1 919 563,15 €	-67,30%
cl. 2 Dépenses d'équipement - RAR 2024	- €	2 204 538,55 €	-100%	024 Cessions immobilières	25 800,00 €	30 000,00 €	-14,00%
cl. 2 Apport en avance en compte courant et cautions	2 150 000,00 €	455 000,00 €	373%		- €	- €	
cl. 4 Travaux pour compte de tiers - Défense Contre la Mer	635 000,00 €	672 399,56 €	-6%	040 Opérations d'ordre	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	-2,78%
				041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
SOUS-TOTAL	12 920 643,00 €	15 408 495,01 €	-16,15%	SOUS-TOTAL	5 305 240,00 €	9 473 767,07 €	-44,00%
Endettement				Recettes d'investissement			
16 Remboursement de la dette	1 388 200,00 €	1 319 600,00 €	5,20%	10 FCTVA BP 2025	- €	1 341 640,00 €	-100,00%
				10 FCTVA RAR 2024	- €	276 921,00 €	-100,00%
				27 dépôts et cautionnements	400 000,00 €	0,00 €	#DIV/0!
				45 Travaux pour compte de tiers	635 000,00 €	672 399,56 €	-5,56%
				20/204/21 régularisation d'écritures	- €	0,00 €	
				13 Subventions BP 2025	1 214 182,00 €	1 583 440,00 €	-23,32%
				13 Subventions RAR 2024	0,00 €	1 074 192,91 €	-100,00%
SOUS-TOTAL	1 388 200,00 €	1 319 600,00 €	5,20%	SOUS-TOTAL	2 249 182,00 €	4 948 593,47 €	-54,55%
001 Résultat section	- €	1 066 138,51 €	-100,00%	001 Résultat section	- €	- €	
Opérations d'ordre				Besoin de financement			
040 Opérations d'ordre	360 000,00 €	357 000,00 €	0,84%	16 Emprunt nouveau	7 214 420,99 €	3 828 872,98 €	88,42%
041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%				
SOUS-TOTAL	460 000,00 €	457 000,00 €	0,66%	SOUS-TOTAL	7 214 420,99 €	3 828 872,98 €	88,42%
TOTAL	14 768 843,00 €	18 251 233,52 €	-19,08%	TOTAL	14 768 843,00 €	18 251 233,52 €	-19,08%

→ Budgets Annexes :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Commentaires
REOMI	4 044 870,00 €	11 442 407,00 €	Dépenses d'exploitation du service : 1 698 190 € Charges de Personnel : 3 885 740 € Participations (TRIVALIS et autres) : 4 474 277 € Intérêts de la dette et ligne de trésorerie : 10 200 € Charges exceptionnelles : 15 000 € Provisions : 10 000 € remboursement arrêts maladie : 50 000 € Redevance : 11 004 907 € Dotations et participations : 8 000 € Autres produits de gestion courante : 166 500 € Produits exceptionnels : 66 000 € Dépenses d'équipement : 3 857 870 € Remboursement capital de la dette : 40 000 € Subvention d'équipement : 100 000 € Emprunt d'équilibre : 2 595 870 €
Assainissement Régie	13 195 800,00 €	10 060 668,00 €	Dépenses d'exploitation du service : 5 232 696 € Charges de Personnel : 1 427 920 € Autres charges : 25 400 € Intérêts de la dette : 209 900 € Atténuation de produits : 250 000 € Provisions : 5 000 € redevance pour raccordement au réseau : 840 000 € Redevance d'assainissement : 7 863 000 € Contrôles des installations et vidanges : 270 660 € Matières de vidange : 30 000 € Redevance pour modernisation des réseaux : 490 000 € Subvention d'exploitation : 6 608 € Part salariale des tickets restaurant : 11 000 € Investissements : 11 602 400 € Remboursement capital de la dette : 944 000 € Subventions d'équipement : 134 076 € Emprunt : 10 051 972 €
SPANC	- €	104 750,00 €	Frais de gestion : 2 000 € mise à disposition de personnel : 53 000 € Aide versées aux particuliers dans le cadre de la mise en conformité des ANC : 49 750 € Facturation des contrôles aux administrés : 52 250 € Participation du Budget Principal : 49 500 € Pénalités pour absence d'installation et refus : 3 000 €
Zones d'Activités Economiques	1 181 555,00 €	1 915 075,00 €	Achat terrains, études, viabilisations : 1 079 300 € (St Gilles 540 500 €, St Révérend 155 000 €, Coëx 150 000 €, La Chaize Giraud 60 000 €, Commequiers 56 800 €, Vendéopôle 48 000 €, St Maixent 28 000 €, St Hilaire 21 000 €, Brétignolles 10 000 €, Le Fenouiller 5 000 € et l'Aiguillon 5 000 €) Taxe foncière : 12 245 € Charges de personnel : 90 000 € Vente de terrains : 631 255 € (Coëx 148 820 €, St Maixent 138 917 €, St Hilaire 123 680 €, St Révérend 112 540 €, Le Fenouiller 45 084 €, La Chaize 40 404 €, Brétignolles 21 810 €) Emprunt à réaliser : 550 290 €
Ensemble Immobilier Bégaudière - NV EQUIPMENT	75 274,00 €	117 184,00 €	Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 41 910 € Loyer et remboursement taxe foncière : 112 184 € Provision pour travaux futurs : 70 274 €
Pépinières d'entreprises	109 640,00 €	162 890,00 €	Brétignolles Sur Mer : Remboursement emprunt et cautions : 2 000 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 15 450 € Loyer et encaissement dépôts de garantie : 32 265 € Investissement : 15 665 € Vendéopôle : Remboursement emprunt et cautions : 111 500 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 12 300 € Subvention budget principal : 104 112 € Loyer et encaissement dépôts de garantie : 22 438 € Bâtiment : 1 900 €
PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	2 808 398,00 €	4 012 759,00 €	Port de ST GILLES CROIX DE VIE : Remboursement des emprunts : 36 400 € Frais de gestions (fluides, conseils...) : 6 900 € Indemnité de fin de concession versée à la SEMVIE : 208 300 € Reversement résultat Port de plaisance au Département (fin de concession) : 924 061 € Indemnité de fin de concession versée par le Département : 3 633 243 € Reversement résultat Port de plaisance au Budget Principal : 627 787 € Port de BRETIGNOLLES : Remboursement des emprunts : 45 400 € Frais de gestions (suivi naturaliste, entretien terrain, conseils, taxe foncière...) : 47 000 € Remboursement réservations anneaux : 3 000 € Investissements : Port de BRETIGNOLLES : 2 113 911 € Cession maison et terrain commune Brétignolles : 379 516 €
TOTAL	21 415 537,00 €	27 815 733,00 €	

Conformément à l'article L1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-28, L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,

Vu le règlement budgétaire et financier du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvé par délibération du Conseil communautaire du 29 février 2024,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 3 février 2026 et le rapport qui a été établi à cette occasion,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 février 2026,

Vu les projets de budgets présentés,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les Budgets Primitifs 2026, tels que présentés au rapport ainsi que dans ses annexes :

⇒ **BUDGET PRINCIPAL**

Section de Fonctionnement : 41 614 757,00 €

Section d'Investissement : 14 768 843,00 €

⇒ **BUDGET ANNEXE REOMI**

Section de Fonctionnement : 11 442 407,00 €

Section d'Investissement : 4 044 870,00 €

⇒ **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- REGIE**

Section de Fonctionnement : 10 060 668,00 €

Section d'Investissement : 13 195 800,00 €

⇒ **BUDGET ANNEXE SPANC**

Section de Fonctionnement : 104 750,00 €

Section d'Investissement : 0,00 €

⇒ **BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Section de Fonctionnement : 1 915 075,00 €

Section d'Investissement : 1 181 555,00 €

⇒ **BUDGET ANNEXE ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE**

Section de Fonctionnement : 117 184,00 €

Section d'Investissement : 75 274,00 €

⇒ **BUDGET ANNEXE PEPINIERES D'ENTREPRISES**

Section de Fonctionnement : 162 890,00 €

Section d'Investissement : 109 640,00 €

⇒ **BUDGET ANNEXE PORTS**

Section de Fonctionnement : 4 012 759,00 €

Section d'Investissement : 2 808 398,00 €

Article 2 : de donner au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du Budget Principal et des Budgets Annexes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces budgets.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thomas PERROCHEAU

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

Givrand, le 5 mars 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.